



Délégués du Personnel

Réunion du 15 novembre 2016

Assurance

Peut-on avoir des précisions sur la prise en charge de la franchise en cas d'accident quand l'agent utilise sa voiture personnelle ?

Réponse de la Direction : Depuis le 20 avril 2012, à titre exceptionnel, l'établissement prend en charge la franchise. Cette disposition est maintenue jusqu'au 31 janvier 2017 date de fin du contrat.

Mission AIJ et Accompagnement global :

A qui seront rattachés les agents en mission AIJ et accompagnement global après la disparition des A2S ?

Normalement les agents sont déjà rattachés aux agences. A priori dans l'Orne et la Manche, ils feraient partie de l'effectif des A2S. La direction se renseigne et nous informe...

PC ALERTE :

Le message qui indique que l'agent est seul à utiliser PC alerte fonctionne-t-il ? Si oui, merci de rappeler aux agents l'importance de se déconnecter tous les soirs.

Le message fonctionne. Le souci vient du fait que certains agents restent connectés lorsqu'ils quittent leur poste. Un rappel sera fait aux agents sur la nécessité de se déconnecter.

Repas de fin d'année :

Est-il envisagé un repas de fin d'année comme les années précédentes ? Si oui, quelles sont les conditions et modalités ?

Les modalités feront l'objet d'une communication. Le SNU FSU demande si cette formulation signifie que le repas aura bien lieu. REPONSE de Normand ! La question remonte à la direction...

Temps de trajet inhabituel :

A titre exceptionnel, comme vous l'avez proposé pour les compteurs Débit/Crédit, n'y-aurait-il pas la possibilité d'appliquer les mêmes modalités à savoir le paiement d'une partie des temps de trajet inhabituel. En effet, les compteurs explosent (les formations sur le CIDC de Lille ont généré des temps de trajet importants et difficiles à récupérer).

Rappel de la règle : les compteurs sont à solder au 31/12/2016 au plus tard sauf pour les trajets du mois de décembre. Il n'est pas prévu de paiement des heures de trajet en heures supplémentaires. Une vigilance est demandée aux ELD : en effet, le temps de trajet doit être récupéré au plus près de l'évènement. ENCORE UN RAPPEL DE PLUS !

Appellations métiers sur les fiches SIRH des agents.

Après notamment l'intervention des délégués du personnel, les bulletins de salaire des agents dont l'appellation métier avaient été injustement modifiées. Cette régularisation des appellations n'a malheureusement pas été effectuée sur l'ensemble du processus RH puisque les appellations impropres persistent sur les fiches SIRH. Cette situation peut avoir des conséquences fâcheuses, notamment pour des agents enclins à postuler sur la BDE. Les DP du SNU-FSU demandent à la direction de rétablir dans les plus brefs délais sur les fiches SIRH de tous les agents les appellations conformes à la réalité de leur métier.

La DG travaille sur les dossiers, les régions n'ont pas la main sur la modification des fiches dans SIRH. Depuis peu, à la connexion sur SIRH, un message apparaît informant les agents que les modifications sont en cours.

La prochaine réunion est programmée le 08 DECEMBRE 2016.

**Merci de nous faire parvenir vos réclamations pour le
01 DECEMBRE 2016 au plus tard.**

Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**